

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017  
Présidence de M. Olivier Rodieux

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 75 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: MM. Cédric Alber, Michel Bornet, Olivier Bridel, Charles Chappuis, Christophe Gessner, Axel Kuonen, Olivier Paschoud, Sébastien Rod, Philippe Sordet, Claude Weber

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Président** informe que les élections cantonales se sont bien déroulées et dans une bonne ambiance. Il remercie tout particulièrement les deux vice-présidents et le personnel communal qui a fait un excellent travail de saisie sur Votelec. Il remercie aussi les conseillers présents et le bureau électoral.

Il rappelle que le 2<sup>ème</sup> tour du Conseil d'Etat aura lieu le 21 mai. Il y aura aussi un objet fédéral : la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie.

Il félicite les deux conseillers qui ont été élus députés au Grand Conseil, M. Christian van Singer du groupe des Verts et M. Jean-François Chapuisat du groupe Indépendants & vert' libéraux.

Représentations :

Le 22 mars, **le Président** a répondu à l'invitation de l'Association Lavaux Patrimoine Mondial qui a organisée un atelier participatif à Lutry. Certains conseillers communaux étaient présents.

Le 23 mars, il a assisté à une cérémonie réunissant les trois corps sécuritaires soit la police, les pompiers et la protection civile.

Il donne lecture d'un courrier de Mme Nicole Skarda Coderey concernant le refus du Conseil communal du préavis 1231/2017 concernant le crédit de construction d'une paroi antibruit. Une réponse avec une copie du procès-verbal sera donnée à ce courrier qui sera renvoyé à la Municipalité.

### 3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**M. Pierre Bonjour**, du groupe des verts, dépose une motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser un sentier pédestre dans le vallon de la Lutrive entre Clair-Joly et la Croix-sur-Lutry.

### 4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1233/2017 RELATIF AU REGLEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LUTRY

Au pupitre, **M. Marc-Eric Wirth**, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. La commission propose 5 amendements. Ils consistent en des modifications d'articles à fin de faciliter leur compréhension (articles 2 et 7) ou de s'assurer de la bonne compréhension de leur contenu par les personnes concernées (articles 1, 5 et 8). La commission unanime accepte les conclusions amendées du préavis.

**M. Jacques-André Conne** signale que la Municipalité a pris connaissance de ce rapport. Elle informe qu'elle se rallie à tous les amendements proposés.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. André Kudelski** suggère d'ajouter à l'article 6 du chapitre 2 que « le chauffeur veille à ce que la discipline règne dans les bus ».

**M. Ludovic Paschoud** lui propose de lire le point 4 de l'article 6 où figure déjà cette demande.

**M. André Kudelski** précise que le problème se produit quand le chauffeur ne fait pas la remarque.

**Mme Chantal Bellon-Racine** pense qu'il faudrait intégrer une clause qui permette plus de flexibilité. Les bus scolaires sont rarement pleins, elle se demande pourquoi restreindre l'utilisation de ces bus. Les élèves doivent utiliser l'arrêt qui leur est assigné. Le problème se pose si un enfant va manger chez un copain. Il n'aurait pas le droit de prendre le bus. Les parents dans ce cas prennent la voiture pour amener les enfants.

**M. Marc-Eric Wirth** signale que la Commune est généreuse car au lieu de 2,5 km de distance entre l'école et la maison pour avoir droit à prendre le bus, elle calcule 1,3 km vu la déclivité du terrain à Lutry. Il y a toujours la possibilité de prendre contact avec Microgis qui est le sous-traitant pour les transports scolaires et qui s'occupe de l'organisation.

**Mme Claire Glauser** souligne que l'organisation des transports scolaires est très compliquée. Ce n'est pas parce qu'un bus arrive presque vide à un arrêt qu'il ne va pas se remplir plus loin. Microgis planifie les choses de la manière la plus précise possible. S'il y a une flexibilité totale, on court le risque de se retrouver avec des bus pleins. Il y a neuf bus qui font quatre trajets par jour, c'est-à-dire trente six parcours différents par jour. On a fixé qu'à partir de la 5ème année les enfants peuvent marcher pour se rendre à l'école.

**M. Gilles Cottet** propose un amendement à l'article 4 demandant au chauffeur de bus la possibilité d'avoir un peu de flexibilité connaissant l'occupation de son bus. Ceci déchargerait d'une certaine responsabilité pénale la Municipalité en cas de problème.

**M. Bernard Hagin** demande un plan du réseau des transports scolaires. Il veut savoir si les parents doivent s'adresser directement à Microgis ou à la Commune.

Réponse de **Mme Claire Glauser** : Microgis s'occupe de la planification des transports scolaires. Au début de chaque année scolaire, les enfants reçoivent une lettre avec l'attribution de leur arrêt et un numéro de téléphone auquel les parents peuvent appeler s'il y

a une exception à demander. Il n'y a pas une carte de la Commune avec tous les arrêts. Il est en effet impensable de faire une carte avec les trente-six arrêts. Il y a une carte qui montre toutes les rues par lesquelles passent les bus. Microgis décide avec le transporteur Dumas ce qui est le mieux.

Concernant les assurances, tous les élèves sont assurés par leurs parents. Il y a une assurance complémentaire accident communale pour les élèves et le chauffeur a également son assurance.

**M. Denis Richter** demande à la Municipalité de donner le taux d'occupation moyen des bus. S'ils sont à moitié vides on pourrait être plus flexible.

**Mme Claire Glauser** n'a pas ces statistiques avec elle. Elle affirme que Lutry a un système de transport scolaire très bon.

**M. Christian van Singer** estime qu'un règlement doit être fait pour être respecté. On pourrait noter dans le Règlement que, dans la mesure où il y aurait des places disponibles, le chauffeur est habilité à faire une exception aux règles de prise en charge.

**M. Jean-Samuel Leuba** pense qu'il y a un règlement équilibré avec un système de transports scolaires qui va bien. Il ne faut pas faire des retouches.

**M. André Kudelski** dépose un **amendement**, il souhaite rajouter un point 5 à l'article 6 : « le chauffeur est tenu de faire une remarque aux élèves qui ne respectent pas les directives, des points 1 à 4 ci-dessus ».

**M. Christian van Singer** avec Mme Chantal Bellon-Racine et M. Gilles Cottet déposent l'**amendement** suivant : article 4 alinéa 4 (nouveau) « en cas de places disponibles le chauffeur peut admettre dans les bus des élèves en faisant exception à l'article 1 ».

**Mme Claire Glauser** répond à M. Kudelski que le chauffeur donne des avertissements dès que les élèves ne respectent pas le Règlement. Au troisième avertissement, les faits sont remontés au directeur. Les sanctions peuvent aller jusqu'à la suppression des transports scolaires pour une durée illimitée.

**M. André Kudelski** estime que pour des cas mineurs ce n'est pas nécessaire d'aller tout de suite à l'avertissement. Il faut qu'il y ait une proportionnalité.

**M. Jacques-André Conne** demande une suspension de séance de quelques minutes afin que la Municipalité puisse discuter sur ces amendements.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** informe que la Municipalité a examiné les deux amendements. Ils ont un dénominateur commun, car ils donnent une obligation de comportement au chauffeur. M. Schlaeppli précise que le Règlement s'adresse aux utilisateurs et non pas aux chauffeurs. Ces deux modifications ne sont pas possibles. La Municipalité refuse les deux amendements.

**M. André Kudelski** signale qu'il y a des obligations très claires pour les utilisateurs et un certain flou sur les obligations de l'entreprise de transport. Il faudrait un document visible où figurent les contraintes données à cette dernière.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**On procède à la votation de l'amendement de M. Christian van Singer. L'amendement est refusé à une large majorité.**

**On procède à la votation de l'amendement de M. André Kudelski. L'amendement est refusé à une large majorité.**

**Le Conseil adopte les conclusions du préavis (2 abstentions), à savoir :**

1. D'approuver le « Règlement sur les transports scolaires » du 3 octobre 2016 avec les cinq amendements proposés par la commission ;
2. De charger la Municipalité de soumettre ledit Règlement et ses amendements à la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour approbation.
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1236/2017 CONCERNANT LES QUARTIERS SOLIDAIRES A LUTRY

Au pupitre, **M. Patrick Sutter**, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par le **Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. Il remarque que la majorité de la commission était favorable à l'adhésion au programme des quartiers solidaires et accepte le mode de financement de la première phase du projet, soit la phase de diagnostique.

Deux petits films sont présentés aux conseillers. Le premier permet de constater comment se termine la première phase, celle de diagnostique. Le deuxième montre ce qui se passe dans ces associations quand elles sont devenues autonomes. Il a été filmé à Prilly Centre.

**M. Raymond Sudan**, membre de la commission estime que celle-ci n'a pas tous les moyens de réaliser l'envergure de la réalisation effectuée dans d'autres communes par Pro Senectute, dans des projets similaires de quartiers solidaires. D'autre part elle n'a pas pris la mesure de l'investissement total que requière ce projet qui s'étale sur 5 ans. Le préavis ne porte que sur la première année. Le coût total se lève à CHF 725'000.- sur 5 ans, si on inclut les subventions cantonales. Le coût pour la commune est de CHF 408'488.-

Les salaires à Pro Senectute représentent CHF 675'000.- soit 93.2%. Les CHF 50'000.- restants seront versés comme fond de caisse pour faire des activités. Il propose un **amendement** au point 6 deuxième paragraphe : « que le Conseil communal donne son aval pour que la somme de CHF 83'000.- soit portée au budget de fonctionnement de la Bourse communale. »

**M. Patrick Sutter** rappelle que l'on doit amender les conclusions. Il ne voit donc pas comment on peut amender les propos de M. Sudan.

**M. Dominique Roulet** veut faire un sondage. Combien de personnes dans la salle ont 55 ans et plus ? Il y a un nombre considérable. Cela signifie qu'un nombre important de personnes pourrait adhérer à ce projet.

**M. Jacques-André Conne** signale que dans l'esprit de la Municipalité on vote ce soir les CHF 78'000.- qui correspondent à la phase de diagnostique et comme cela figure dans le préavis. La Municipalité entendait que le Conseil communal vote les étapes suivantes année après année dans le cadre du budget. Pour clarifier la situation qui avait entraîné quelques remarques, la Municipalité propose de présenter un préavis à l'issue du diagnostique, bien sûr s'il est positif. La Municipalité établira un préavis qui donnera les résultats du diagnostique et rappellera les phases suivantes de 2 à 5 et qui parlera du financement qui représente quelques CHF 330'000.- La Municipalité s'engage ce soir à faire ce préavis.

**Mme Claire Glauser** remarque que les conseillers ont reçu sur leur siège un exemplaire du journal Mosaïque qui a été réalisé par les quartiers solidaires de Pully Nord. Sur une vingtaine de communes dans lesquelles fonctionnent déjà les quartiers solidaires, aucune n'a renoncé à ce projet, bien que certaines aient près de quinze ans d'activité.

**M. Raymond Sudan** remercie la Municipalité et retire son amendement. Il a apporté de la documentation de Pro Senectute avec les activités proposées.

**M. Patrick Sutter** n'est pas sûr que M. Sudan ait compris le concept de quartiers solidaires. Il ne s'agit pas de faire uniquement des activités avec Pro Senectute.

**M. Michel Monod** préfère aider deux ou trois associations comme Pro-xy. Il constate que l'on aura mis en place des associations de quartier, mais qu'il n'y aura pas un seul franc pour des associations locales qui s'occupent d'activités pour personnes âgées.

**Mme Mical Rappaz** explique qu'il s'agit de mettre en lien des personnes qui ont encore envie de s'investir. Pro-xy peut être intégré dans ce projet. Il faut dépasser l'idée de clubs d'aînés. Vu le vieillissement de la population, il y a une préoccupation nationale et cantonale pour la qualité de vie des personnes âgées. C'est la communauté qui doit s'en occuper. On ne peut pas laisser aux professionnels des différentes associations faire tous seuls le travail.

**M. André Kudelski** signale que le fait de s'occuper des aînés est important. Finalement on donne aux professionnels ce travail et on oublie qu'une partie de la population plus âgée cherche à pouvoir rendre service à la collectivité. Il faut les inclure dans ce projet.

**Mme Claire Glauser** répond que plusieurs associations se sont trouvées en panne de relève, car dans leur cercle restreint elles n'ont trouvé personne pour prendre la suite. Avec les quartiers solidaires, des professionnels encadrent les habitants et mettent les personnes en relation. La Municipalité va prendre contact avec les personnes qui auront répondu à l'invitation reçue de la part de la Commune et des quartiers solidaires. C'est ainsi que l'on trouve des personnes qui parfois sont un peu isolées et seraient contentes de rejoindre ces structures. A Lutry, plus de 600 personnes vivent seules. A Pully Nord les quartiers solidaires fonctionnent très bien. Pro-xy, les CMS et les EMS vont être associés. Dans certaines communes, ils sont capables d'être indépendants avant les 5 ans prévus et dans ces cas Pro Senectute se retire des quartiers solidaires en les laissant autonomes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil adopte les conclusions du préavis (3 abstentions, 2 voix contre), à savoir :**

1. D'autoriser la Municipalité à initier le projet de « Quartiers Solidaires » à Lutry ;
2. D'accorder le crédit nécessaire à la mise en place de la phase initiale de diagnostic, soit la somme de CHF 78'000.- ;
3. D'admettre le mode de financement proposé.

## 6. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Préavis pour la séance du 26 juin 2017

*Rapport de gestion 2016*

*Comptes 2016*

*Crédit d'ouvrage pour l'assainissement du passage supérieur de la Brélaz*

## 7. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Pierre Bonjour** développe sa motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser un sentier pédestre dans le vallon de la Lutrive entre Clair-Joly et la Croix-sur-Lutry. Il précise que ceci doit se faire en respectant le biotope naturel et forestier existant.

**M. Charles Monod** rappelle que lorsque Mme Glauser avait déposé une motion similaire, la Municipalité avait répondu négativement à cause de la topographie des lieux et de l'instabilité du terrain. A ce jour rien n'a changé. Si vraiment il y a une volonté du Conseil, la Municipalité pourrait réétudier la situation.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Gilles Cottet** n'est pas favorable d'emmener l'homme dans cette partie du territoire communal qui est préservé. Un plan directeur forestier de la région est en voie de finalisation. Ce plan va préciser les fonctions des différentes forêts. On ne sait pas si le vallon de la Lutrive figurera ou pas dans ce plan.

**M. Michel Monod** trouve excellente la proposition de M. Bonjour.

**M. Dominique Roulet** remarque que les verts sont partagés sur le sujet. Cet espace encore sauvage devrait faire l'objet d'une réflexion de la part des conseillers. Lors de l'assermentation, ils ont fait la promesse de préserver le patrimoine. La Commune est riche en chemins piétonniers et il y a plein d'endroits pour se promener dans la nature.

**M. Pierre Bonjour** précise qu'il s'agit d'un terrain raide et les dégâts faits par l'homme sont minimes. L'avantage de cet emplacement est qu'il est proche et qu'il ne faut pas prendre la voiture pour y accéder.

**M. Raymond Sudan** souhaite que l'on laisse tranquille la faune existante à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

**La motion de M. Bonjour est acceptée à une large majorité et envoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

## 8. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Le Président rappelle la sortie quinquennale de la Commune le samedi 24 juin 2017.

**M. Denis Richter** demande des informations à la Municipalité sur le projet de réaménagement de la route cantonale avec l'introduction du BHNS et de quand et comment elle va le faire.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que l'on est encore dans la phase préparatoire du projet d'ouvrage. En anticipation de la mise à l'enquête de celui-ci, les instances du BHNS et des TL ont été saisies pour qu'une communication soit faite aux conseillers et à la population. Il précise qu'il y a une année, la Municipalité avait reçu les propriétaires concernés par des raisons d'emprise qui doivent encore être affinées. L'information sera faite en même temps pour les quatre communes avoisinantes concernées. Il ne peut pas donner une date exacte, mais ce sera dans environ une année.

**M. Philippe Mingard** informe qu'il y a un projet en étude avec M. Giacomini, appelé « Alternative 2050 » concernant le détournement de l'autoroute. Les conseillers et la Municipalité ont reçu une information à ce sujet. Plusieurs partis ont demandé que le projet

soit présenté. En accord avec le Président du Conseil et la Municipalité, il y aura une séance hors Conseil le 25 septembre 2017 de 19h00 à 20h00 avant la séance du Conseil.

**M. François Pittet** demande au bureau de mettre en place dans des délais raisonnables un système qui permette d'assurer un suivi des vœux, postulats, motions et interpellations.

**Le Président** répond que le bureau va essayer de présenter quelque chose lors de la prochaine séance du Conseil.

**M. Jean-François Chapuisat** a eu le plaisir de participer à l'atelier organisé par Lavaux patrimoine de l'Unesco. Cet atelier a été riche et intéressant. Beaucoup d'idées sont sorties. C'est vraiment une démarche participative. Une deuxième séance a eu lieu le 26 avril où les idées principales ont été creusées. Une troisième séance aura lieu à Cully le 31 mai dans laquelle l'objectif est de pouvoir concrétiser les projets.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h04.

**La prochaine séance est fixée au lundi 26 juin 2017 à 20h00**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Olivier Rodieux

Pilar Brentini